



Paris le 14 mars 2018.

Objet: Préavis de grève reconductible à compter du jeudi 22 mars 2018.

Madame la Ministre ,

Depuis des mois la situation des agents et des salariés au sein de nos Musées Nationaux et Domaines ne cesse de se dégrader.

Les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs.

Sans répondre aux précédentes revendications, le gouvernement et le Ministère de la Culture ont choisi d'asséner une nouvelle attaque avec le CAP 2022 à l'encontre tous les personnels des musées.

C'est une attaque d'une très grande violence à laquelle se livre le gouvernement contre le statut général, des fonctionnaires de l'Etat, contre les agents et les missions de service publics.

C'est pour s'opposer à ce recul inacceptable et promouvoir d'autres mesures respectueuses de l'intérêt général des usagers, des citoyens et du service aux publics, et pour permettre aux agents et salariés d'exprimer leur refus des démantèlements de leurs structures et porter leurs revendications que le SNMD CGT-Culture appelle les personnels à cesser le travail à compter du jeudi 22 mars.

Ce préavis reconductible couvre les agents et salariés de droit public et de droit privé du champ muséal pour permettre aux agents et salariés d'exprimer leurs refus et de porter leurs revendications.

Nos revendications sont les suivantes :

- ✓ -L'abandon immédiat du projet CAP 2022.
- ✓ -L'abandon de toutes modifications du statut actuel des SCN, Musées et Domaines pour des hypothèses de rattachement vers d'autres structures administratives ou des créations d'établissements publics ou transfert vers les collectivités territoriales.
- ✓ -L'abandon des projets d'actes de gestion pour les établissements publics.
- ✓ -L'arrêt immédiat des externalisations par le Ministère de la Culture et par l'employeur RMN-GP des établissements muséaux avec la mise en concurrence des librairies et boutiques, des visites conférences, ainsi que du service des éditions de la RMN-GP par des sociétés privées ou du recours à du personnel exerçant en libéral. Cette situation doit cesser afin de préserver les emplois et les missions de la Réunion des musées nationaux et du Grand-Palais.
- ✓ -La ré-internalisation de toutes les missions de service public au sein de tous les musées .

- ✓ -Un nouveau plan de titularisation des contractuels ~~de~~ nouvelles mesures pour combattre la précarité.
- ✓ -Création d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin. Arrêt immédiat de toutes suppressions d'emplois.
- ✓ -La revalorisation de nos carrières, de nos salaires et de nos régimes indemnitaires pour toutes et tous.
- ✓ -L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la fonction publique de carrière.
- ✓ -Des dispositions exigeantes et les moyens pour faire respecter l'égalité professionnelle.
- ✓ -L'abrogation du jour de carence.
- ✓ -La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.
- ✓ -Le respect de la démocratie sociale et du droit syndical (Comité Technique, CHSCT et CE...).

Ce préavis concerne l'ensemble des agents et des salariés quel que soit leur statut au sein des Musées et Domaines.

Comme le prévoit la loi nous restons à votre disposition pour l'ouverture de négociations dans le cadre de ce préavis.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Francoise PINSON  
Secrétaire Générale du SNMD-CGT-Culture

SNMD - CGT  
61, RUE DE RICHELIEU  
75002 PARIS  
01.40.15.51.71

